

Rage du raton laveur

# AVIS IMPORTANT À LA POPULATION



En 2023, le risque d'introduction de la rage du raton laveur dans les régions de l'Estrie et de la Montérégie est en augmentation.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs invite la population de la zone de surveillance rehaussée à être vigilante et à signaler tous les animaux sauvages suspectés d'être porteurs de la rage. Les signalements du public sont le meilleur moyen pour repérer les animaux sauvages atteints.

Afin de diminuer les risques d'introduction de la maladie au Québec, le Ministère suit de près la situation pour limiter la propagation de la rage du raton laveur.

Nous vous invitons à signaler la présence d'un raton laveur, d'une mouffette ou d'un renard trouvé mort ou qui semble malade, paralysé, désorienté ou anormalement agressif. Si un raton laveur, une mouffette ou un renard est transporté par mégarde sur votre territoire (p. ex. : transport de marchandise), et qu'il provient d'une autre province ou d'un autre pays, il est important de le signaler. L'animal pourrait être porteur de la rage même s'il a l'air en santé. Il ne faut surtout pas le relâcher dans la nature.

Pour signaler la présence de ces animaux suspects en toute saison, composez le 1 877 346-6763, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ou en tout temps au [Québec.ca/rageduratonlaveur](https://www.quebec.ca/rageduratonlaveur)

Source : ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs